

6 novembre 2024

---

## SYNTHÈSE

par Nadine **Vivier**

**Pascale Hébel**, spécialiste de la consommation alimentaire, membre de la section 8-alimentation, présente **la définition et les statistiques**. « La sécurité alimentaire d'une population est définie par le fait que tous les individus aient accès à suffisamment de nourriture pour une vie active et saine ». Utilisant les séries de questions standardisées des Etats-Unis et de la France – Inca 3 – (sur la quantité et la qualité de l'alimentation), l'observatoire des vulnérabilités alimentaires chiffrait à 11% le nombre de personnes en état de précarité en France en 2015, puis à 37% en 2023, croissance qui se retrouve dans tous les pays. Cette précarité est due au poids croissant des dépenses contraintes : les dépenses consacrées au logement sont lourdes (superficies plus larges, petites propriétés privées), à la santé, aux assurances et communications. Les dépenses arbitrables (alimentation, habillement, transport) se tassent alors que les produits alimentaires ont connu une hausse due à l'inflation, aux guerres.

Les personnes en état de précarité alimentaire sont essentiellement les jeunes, les étudiants tout particulièrement, les femmes et les hommes seuls, sachant que 40% des foyers ne comportent qu'une personne. Ce sont ceux qui souffrent d'un manque d'équipement (réfrigérateur et micro-onde ou four) et/ou n'ont pas envie de cuisiner. Ils réduisent viande, poisson, fruits et légumes et mangent plus de céréales et de plats préparés. Peu nombreux sont ceux qui recourent à l'aide alimentaire, seulement un quart des gens en insécurité alimentaire grave l'utilisent, les autres en sont dissuadés par la honte qu'ils éprouvent.

### **Face à cette grave question, quelles sont les politiques publiques mises en œuvre dans le monde occidental ?**

**Daniele Bianchi**, Conseiller-senior expert auprès du service juridique de la Commission européenne, membre associé de la section IV, SHS, retrace les évolutions de l'attitude de la Communauté européenne qui a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples.

### **La politique définie par l'Union européenne**

En 1957 a été fondée la PAC avec des objectifs purement économiques d'atteindre une production excédentaire. Elle n'avait pas d'objectif social malgré des principes de solidarité. Durant les hivers rudes de 1986-87, l'UE a procédé à des distributions de nourriture aux personnes démunies, ce qui permettait de gérer les excédents de la PAC. Mais dès que les excédents ont été résorbés, les états n'ont pas accepté que les fonds de la PAC servent à une politique sociale qui dépendait de chacun des états, ce que la Cour de justice a reconnu. Ce

6 novembre 2024

---

n'est qu'en 2014 qu'une politique sociale a été instaurée avec le FEAD (Fonds européen d'aide aux plus démunis), renforcée lors de la crise Covid. L'UE soutient l'aide alimentaire en Europe et l'aide humanitaire dans le monde ; elle veut aussi lutter contre l'alcoolisme, l'obésité, réduire les pertes et gaspillage et y a ajouté le souci environnemental. Pour le moment, le nouveau parlement et la nouvelle commission préparent les mesures pour la nouvelle mandature, dont nous ne pouvons encore connaître l'orientation.

**Guy Debailleul**, ingénieur-agronome, économiste spécialiste des politiques agricoles et professeur associé à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval au Québec. Membre associé de la section IV, Sciences humaines et sociales

### **Les programmes alimentaires aux Etats-Unis.**

Aux Etats-Unis et au Canada, les niveaux d'insécurité alimentaire sont analogues à ceux de la France. Les principaux programmes alimentaires sont une composante des Farm Bill (renégociés tous les cinq ans) depuis la crise des années 1930, face à laquelle la réponse temporaire de 1933 s'est institutionnalisée en 1938. Chaque Farm Bill comporte trois piliers : le soutien aux revenus agricoles (17% du budget), le programme de conservation des sols (7%) et les programmes alimentaires (76%). Il est financé et administré par l'USDA (ministère de l'Agriculture des Etats-Unis), et ensuite modulé par chaque état. Les trois principaux programmes sont le SNAP, le NSLP et le WIC.

SNAP = Supplemental Nutrition Assistance Program – 122 milliards de \$. Il a repris en 2008 l'ancien Food Stamps. Il est destiné aux personnes ayant un revenu mensuel net inférieur au seuil de pauvreté ; il offre au bénéficiaire une somme de 600\$ par mois pour des aliments qui peuvent être préparés à la maison. Le montant en est défini chaque année par le Thrifty Food Plan qui fixe le coût d'une alimentation conforme aux normes diététiques. Le SNAP est accompagné de programmes annexes qu'il finance aussi : pour l'éducation physique, la lutte contre l'obésité, l'emploi et la formation.

NSLP = National School Lunch Program – 21 Milliards \$. Mis en place en 1946, il s'applique dans la plupart des établissements scolaires : 100 000 en 2023 où 4,6 milliards de déjeuners ont été servis. Leur prix est modulé selon le revenu des familles. De nouvelles modalités imposent de fournir plus de fruits et légumes, de produits locaux, moins de sel et de gras.

WIC = Special Supplemental Nutrition Program for Women, Infants and Children – 6,3 milliards\$, destiné aux femmes enceintes et nourrissons

Mentionnons encore l'Emergency Food Assistance Program, TEFAP. – 1, 6 milliard \$. Depuis 1981, l'USDA procède directement à des achats de produits alimentaires de qualité (résorption des stocks), pour un montant de 10 millions en 1970, qui a atteint 200 milliards en 2021 (Covid).

Les débats sont tendus entre deux conceptions, celle des républicains qui privilégient les soutiens à l'agriculture, et celle des démocrates qui s'intéressent surtout à l'aide alimentaire.

6 novembre 2024

---

**Guillaume Garot**, député de la Mayenne, rapporteur en février 2024 d'un projet de loi créant, face à la précarité alimentaire, des « territoires zéro faim ». Ancien président du Conseil national de l'alimentation. Rapporteur en 2016 de la loi contre le gaspillage alimentaire

### Les politiques publiques en France

La précarité alimentaire est le miroir des inégalités sociales ; elle est associée aux problèmes de santé (obésité, maladies cardio-vasculaires). Une politique publique contre la précarité est une politique de l'alimentation. Guillaume Garot constate trois impensés de nos politiques publiques :

1. L'Etat a délégué la lutte contre la précarité alimentaire aux associations de solidarité. Puisqu'elles n'étaient pas assez armées, il a fallu les financer, mais aujourd'hui, elles sont débordées.
2. On a eu trop tendance à résumer la lutte contre la précarité à la lutte contre la faim, en oubliant toutes les autres caractéristiques, en particulier la santé. Les associations font aussi l'accompagnement social.
3. On considérait que la précarité ne touchait que les plus pauvres, les marginaux. On découvre qu'elle concerne aussi des gens bien intégrés.

Pour être efficace aujourd'hui, il faut adapter les politiques publiques. Parmi les idées qui prospèrent dans le débat public, il y a la sécurité sociale de l'alimentation. La condition de sa réussite est la transformation de l'ensemble du système agricole, afin que la production locale puisse répondre à la demande locale. Mais la société est-elle prête à assumer le coût de ce dispositif évalué à 100 milliards d'euros ?

Guillaume Garot promet aujourd'hui l'idée de 'territoire zéro faim'. Elle consiste à mobiliser, à l'échelle d'un territoire, tous les acteurs, des producteurs aux consommateurs. Il vaut commencer par une expérimentation dans une dizaine de territoires. Des dispositifs convergents doivent être mis en œuvre : accès à la cantine scolaire pour tous les élèves du primaire et secondaire selon une tarification liée au revenu, essai du chèque alimentaire durable pour l'achat de produits frais, programme d'éducation à l'alimentation au sein de l'école, programme des associations de solidarités, et tout ceci en lien étroit avec les PAT (Projet alimentaires territoriaux). Il faut pour cela un pilotage national et territorial, et il faut préparer une loi-cadre sur l'alimentation.

Ainsi les intervenants montrent bien que les politiques ne peuvent se contenter de lutter contre la faim. La précarité alimentaire comporte d'autres aspects qui nécessitent une formation pour l'acquisition de connaissances de base sur l'alimentation et ses conditions sur la santé.

Jean Louis Rastoin, **Jean-Louis RASTOIN**, membre titulaire de la section X de l'AAF, Économie et politique, professeur honoraire à l'Institut agro-Montpellier, fondateur et conseiller scientifique de la chaire UNESCO en « Alimentations du monde »

**Séance publique AAF « Précarité alimentaire et politiques publiques »**

**6 novembre 2024**

---